

REGLEMENT DU JEU « Votre avis compte »

ARTICLE 1^{er} : Société Organisatrice

La société « Oxybul Eveil et Jeux », SAS au capital de 10.328.368 €, dont le siège social est situé 11 rue Ernest Renan, 92000 NANTERRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 410 267 199, ci-après dénommée « Oxybul Eveil & Jeux », organise un **jeu gratuit sans obligation d'achat** intitulé « Votre avis compte », à compter du 2 octobre 2013 (10h) et jusqu'au 20 octobre 2013 (23h59).

ARTICLE 2 : Accès au jeu

Ce Jeu est annoncé par une newsletter envoyée le 2 octobre 2013 et accessible du 2 octobre 2013 (10h) au 20 octobre 2013 (23h59), dates et heures de connexion françaises faisant foi.

Il est expressément rappelé ici que la participation au Jeu n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

ARTICLE 3 : Inscription et participation au jeu

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France Métropolitaine, majeure, à l'exclusion du personnel d'Oxybul Eveil et Jeux et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (c'est-à-dire: les parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer), ayant reçu la newsletter Oxybul du 2 octobre 2013, invitant les clients à déposer un avis client sur une sélection de produits (« les Produits »), sur le site www.oxybul.com et ayant effectivement déposé un avis client au sujet d'un de ces Produits sur ledit site entre le 2 octobre 2013 (10h) et le 20 octobre 2013 (23h59).

Les destinataires de la newsletter du 2 octobre 2013 sont les clients ayant acquis au cours des six derniers mois au moins l'une des 466 nouveautés listées par Oxybul (« la Liste de nouveautés »).

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs emails ainsi que de jouer à partir d'un autre email ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

De plus, si les renseignements fournis par un participant étaient incomplets ou si les critères exigés par Oxybul Eveil et Jeux n'étaient pas strictement respectés, son inscription ne serait pas prise en compte et Oxybul Eveil et Jeux se réserverait la faculté d'écarter de plein droit sa participation.

Il en serait de même en cas de tricherie avérée ou de fraude. Sera notamment considérée comme fraude, le fait pour une personne de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire au Jeu sous son propre et unique nom.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement.

Oxybul Eveil et Jeux se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du Jeu ou du site ou encore qui viole les règles officielles du Jeu. Oxybul Eveil et Jeux se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu.

Oxybul Eveil et Jeux se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu, Oxybul Eveil et Jeux se réserverait alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Par ailleurs, dans un souci d'adaptation aux évolutions du site et/ou de son exploitation, Oxybul Eveil et Jeux se réserve la faculté de modifier le règlement du Jeu. Ces modifications sont opposables à compter de leurs envois par e-mails aux Participants.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouveau dépôt en l'étude SZYPULA - GOBERT et entrera en vigueur à compter de son envoi par e-mail. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

ARTICLE 4 : Principes du jeu

Pour participer au jeu, il suffit de donner un avis client, au sujet d'au moins un des Produits, sur le site www.oxybul.com. Pour cela la personne devra se rendre sur www.oxybul.com, dans la fiche produit du Produit concerné et de cliquer sur « Donner votre avis » ou sur « Etre le premier à donner son avis ». La personne sera alors invitée à se connecter à son compte client Oxybul, puis à remplir le questionnaire reprenant son avis sur le Produit ainsi que son profil.

Le jeudi 31 octobre 2013, 50 gagnants seront désignés à l'issue d'un tirage au sort parmi les participants ayant déposé un avis client au sujet des Produits concernés, sur le site www.oxybul.com, entre le 2 octobre 2013 (10h) et le 20 octobre 2013 (23h59).

Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'une adresse e-mail ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même. En cas de doute sur la loyauté de la participation d'une personne, Oxybul Eveil et Jeux se réserve le droit de ne pas faire gagner cette personne.

ARTICLE 5 Dotations et désignations des gagnants du jeu « Votre avis compte »

50 gagnants seront désignés le jeudi 31 octobre 2013. Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi tous les participants.

S'il s'avérait que le gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué.

Les gagnants recevront chacun une carte-cadeau Oxybul d'une valeur de 20 EUR, utilisable

dans tous les magasins Oxybul Eveil & Jeux et sur le site www.oxybul.com, valable un an à compter de sa date d'émission.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution de la dotation offerte, qui ne sera ni reprise ni échangée. Oxybul Eveil & Jeux se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer cette dotation par une autre d'une valeur équivalente.

Les gagnants seront informés par e-mail et recevront leur lot par courrier à partir du 15 novembre 2013, sous réserve d'avoir transmis à la société Oxybul éveil et jeux leur adresse postale, ainsi qu'il leur sera demandé dans l'e-mail les informant de leur tirage au sort, entre le 4 novembre et le 12 novembre 2013. A défaut, le lot ne sera pas attribué.

Aucun courrier ne sera adressé aux perdants.

La société Oxybul éveil et jeux se réserve le droit de modifier la nature des lots. Le cas échéant, le présent règlement serait modifié par un avenant.

Les gagnants devront se conformer au règlement.

Les noms des gagnants (3 premières lettres du nom) pourront être obtenus en envoyant une enveloppe timbrée portant l'adresse du demandeur à Oxybul éveil et Jeux à l'adresse indiquée ci-dessous, dans le mois suivant le tirage :

Oxybul éveil et jeux
Jeu « Votre avis compte »
Service clients
11 rue Ernest Renan
92000 NANTERRE
France

ARTICLE 6 Gratuité du jeu

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Les frais engagés pour la participation au jeu via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à :

Oxybul éveil et jeux
Jeu « Votre avis compte »
Service clients
11 rue Ernest Renan
92000 NANTERRE
France

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Remboursement des frais de participation :

Toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 10 jours suivant la participation et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés sur la base suivante :

Le montant forfaitaire du remboursement sera de 0.61€ correspondant aux frais de communication occasionnés pour s'inscrire au jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats.

Conditions au remboursement des frais de participation :

Afin de bénéficier des remboursements de sa participation, le joueur devra joindre à sa demande, dès la disponibilité des documents concernés:

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 7 Autorisation de publication

Les organisateurs se réservent le droit de publier en et hors ligne les noms ainsi que la liste des lots remportés par le gagnant, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise des lots.

ARTICLE 8 Protection des données personnelles

Pour participer au jeu les participants doivent fournir certaines informations les concernant.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

En application de la loi n°78 17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'opérateur de ce jeu :

Oxybul éveil et jeux
Jeu « Votre avis compte »
Service clients
11 rue Ernest Renan
92000 NANTERRE
France

ARTICLE 9 : Responsabilité et garantie

La société Oxybul éveil et jeux ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, Oxybul éveil et jeux décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible au cours de la durée du jeu ou pour le cas où les informations fournies par des

participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande des gagnants. Les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité d'Oxybul éveil et jeux en ce qui concerne les prix notamment leur livraison, leur état, leur qualité ou toute conséquence engendrée par la possession ou l'utilisation du ou des prix.

ARTICLE 10 : Acceptation du règlement du jeu

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

ARTICLE 11 : Litige et interprétation

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

ARTICLE 12 : Dépôt légal

Le règlement est déposé chez :
Etude SZYPULA – GOBERT
Huissiers de justice
7 rue des fabricants
BP 297
59055 Roubaix Cedex 1

Le règlement peut-être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Oxybul Eveil & Jeux. L'avenant sera alors déposé en l'étude Szypula-Gobert, huissiers de justice, dépositaire du règlement avant sa publication.

Le règlement du Jeu est disponible dans la newsletter du 2 octobre 2013.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à Oxybul éveil et jeux

Jeu « Votre avis compte »
Service clients
11 rue Ernest Renan
92000 NANTERRE
France

Une copie écrite de la Liste de nouveautés est disponible sur simple demande, adressée avant la clôture du Jeu, par courrier uniquement, , à

Oxybul éveil et jeux
Jeu « Votre avis compte »
Service clients
11 rue Ernest Renan
92000 NANTERRE
France

Le timbre de la demande de règlement et/ou de la demande de la Liste de nouveautés sera remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du Jeu).